

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2023 DES ASSOCIES DES CENTRALES VILLAGEOISES VERCORSOLEIL

RAPPORT FINANCIER 2022

Comme les années précédentes, nous vous proposons un rapport financier en trois temps comprenant une revue rapide du rapport de l'expert comptable, une explication plus « grand public » des comptes de l'année basée sur la Trésorerie et les mentions légales qui doivent figurer dans le rapport financier.

1. Résumé du rapport de l'expert comptable :

Les actifs de la société au 31 décembre 2022 se montent à 1 064 908 €. Ils sont constitués de 794 114 € de matériel photovoltaïque non encore amorti, de 1 077 € de la Zoé non encore amorti, de 52 645 € de factures à EDF OA non encore émises ou non encore payées mais qui correspondent à la production des panneaux pour 2022 non encore facturée, de 69 289 € de subventions à recevoir, de 109 937 € de liquidités sur notre compte courant, de 1 300 € de participations dans d'autres sociétés ou coopératives et de 36 456 € de charges payées d'avance ou de remboursement de TVA en attente..

Ils compensent un passif du même montant constitué de 134 600 € de fonds propres (pour mémoire les fonds propres en 2021 avant le lancement de la tranche PV3 étaient de 87 400 €), de 595 937 € d'emprunts bancaires, des 218 740 € du report à nouveau issu des exercices précédents, de 104 446 € de subventions reçues à amortir et de 22 692 € de factures diverses à payer ou de dettes fiscales ou sociales auxquels il faut soustraire les 11 507 € de déficit observés sur le résultat de 2022.

Au niveau des résultats d'exploitation, le comptable conclut à un chiffre d'affaire de 84 876 € correspondant à l'électricité produite en 2022 d'après les relevés RTONE et des 1 879 € de revenus de la Zoé. Nous avons sur cet exercice comptable dépensé 38 601 € d'achats, de charges et de taxes, 4 200 € de salaires et de charges afférentes et amorti 46 226 € de matériel.

Cela nous donne un résultat d'exploitation négatif de 4 149 € auquel il faut ajouter 8 797 € de frais financiers (intérêts des emprunts) pour arriver à un résultat courant avant impôts négatif de 12 946 €. Il faut déduire de ces pertes 1 439 € de produits exceptionnels qui nous amènent à un résultat de l'exercice négatif de 11 507 € ! Nous ne paierons donc pas d'impôts sur les bénéfices cette année !

Pour mémoire les résultats comptables des années précédents étaient positifs de 10 364 € en 2019, 4 825 € en 2020 et de 14 211 € en 2021. Le résultat négatif constaté cette année provient du basculement en charge des 15 445 € d'études et de sonde hydrologique que nous avons utilisées pour le projet hydro-électrique du trou de l'Aygues et qui pour l'instant étaient restées en suspens dans notre comptabilité ne sachant pas si nous devions l'affecter comme perte, charge ou projet à amortir.

Pour ceux qui souhaitent plus de détail sur le rapport comptable, le conseil de gestion et l'expert comptable se tiennent à votre entière disposition pour répondre à vos questions sur des points plus détaillés du bilan de l'exercice 2022.

2. Les chiffres clefs :

Pour ceux qui ne sont pas experts-comptables et ne comprennent donc pas forcément toutes les nuances du bilan, nous vous retranscrivons ci-dessous l'année comptable en termes plus usuels, basé sur les mouvements de trésorerie, sachant que bien sûr ce sont les termes et les chiffres inclus dans le rapport comptable qui sont officiels.

Au 31 décembre 2022, nous étions 150 actionnaires. Au cours de l'année 2022, nous avons accueillis 14 nouveaux associés qui se sont ajoutés aux 6 nouveaux associés arrivés en 2021 lors du début de l'appel de fonds du projet PV N°3. Ils ont ainsi apportés 27 940 € de fonds propres qui s'ajoutent aux 13 970 € apportés par les associés existants qui ont pris de nouvelles parts. Nous avons perdu 2 associés cette année, notre doyen Yves Descharrières malheureusement décédé dans sa 95ème année et l'entreprise Café Brochier qui a changé de propriétaire.

Les dépenses de trésorerie cette année se répartissent en dépenses de fonctionnement pour 15 459 € (à quelques euros près comme en 2021. Cependant un nouveau poste est apparu avec le salaire et les charges de Lucile Renault qui contrebalancent l'absence de poste maintenance en 2022), aux remboursements des emprunts (capital et intérêts) pour 51 075 € (annuités constantes), en investissements pour le projet PV N°3 pour 179 593 €, en investissement pour le minibus électrique avec un acompte de 1 666 € et en dépenses diverses exceptionnelles pour 2 352 €.

Les recettes sont constituées principalement par la vente de l'électricité pour 78 112 € (du fait de la mauvaise production de 2021 facturée principalement en 2022) et les mises à disposition de la Zoe pour 1 775 €.

Nous avons également sur l'année 2022 reçu les nouvelles souscriptions pour 43 340 € et 144 000 € de prêts bancaires de la part du Crédit Agricole.

Nous n'avons par contre reçu aucun versement en 2022 sur les différentes subventions attribuées pour le projet PV N°3 mais elles ont été partiellement versées en ce début 2023. Par contre nous avons touché une avance de 35 840 € pour le projet de minibus électrique.

Nous ne nous étendrons pas plus sur les chiffres 2022 car comme dit en préambule, le croisement des aides et des investissements rend difficile les explications en quelques lignes.

Pour l'année 2023, les prévisions sont également difficiles à résumer en quelques lignes avec la multiplicité des projets : fin du projet PV3, études et voir lancement du projet PV4, avec ou sans recours à l'emprunt, lancement de la navette électrique et de la Zoé 2.

Néanmoins dans les grandes lignes, en dehors de nouveaux projets PV qui devront de fait s'équilibrer, nous devrions subir une hausse de certains postes avec la reprise de la maintenance (environ 5000 €), la hausse des frais de comptabilité (+500€), une hausse des frais d'assurance de l'ordre également de 500 € pour le PV et de 2 500 € pour la Zoé 2 et le minibus. Et puis bien sûr, la hausse la plus significative viendra des salaires et charges sociales qui y sont liées pour un budget approximatif de 20 000 €. Les recettes ne seront pas immédiatement dans la même temporalité avec des aides, ou leur solde, qui arriveront fin 2024, voir en 2026 pour certaines et avec des revenus supplémentaires des projets PV3 ou PV4 qui arriveront également en

2024 ou 2025 principalement. La montée en puissance des véhicules électriques risquent également de prendre un peu de temps.

Nous prévoyons donc pour 2023 un résultat d'exploitation probablement négatif à hauteur de 10 à 15 000 € environ. Notre trésorerie au 31/12/2022 étant d'environ 110 000 €, nous estimons que nous pouvons attendre sereinement les résultats de nos investissements matériel et surtout humain.

3. Mentions légales obligatoires :

- Au cours de l'exercice 2022, la SAS Centrales Villageoises VercorSoleilL n'a pris aucune nouvelle participation dans d'autres sociétés. La SAS Centrales Villageoises VercorSoleilL détient donc des participations dans 4 sociétés au 31 décembre 2021: 10 parts à 100 € dans les CV du Val de Quint, une part à 100 € dans la CV des 4 montagnes, une part à 100 € dans la CV des Portes du Vercors et une part à 100 € chez Enercoop. La société n'a aucune filiale.
- Au cours de l'exercice 2022, la SAS Centrales Villageoises VercorSoleilL n'a signé aucun contrat ou aucune convention de service avec un des associés de la SAS et donc, a fortiori, avec un des membres du conseil de gestion.
- Pour la bonne règle nous vous précisons que nous n'avons engagé au cours de l'exercice 2022, aucune dépense de frais de recherche et de développement.
- Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons qu'aucune participation salariale dans le capital de la société n'existe à la date de clôture de l'exercice.
- Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code concernant les frais exceptionnels de représentation luxueux s'élèvent à un montant global de 0,00 euros.
- Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous confirmons qu'il n'y a pas eu de dividende distribué au titre des 3 exercices précédents.

4. Proposition d'affectation du résultat :

Etant donné le résultat négatif du résultat 2022, nous vous proposons d'affecter ce résultat en report à nouveau.

De plus, aux vus des dépenses ambitieuses prévues pour les prochaines années, à 2, 3 ou 4 ans, nous vous proposons de ne pas augmenter la prime d'émission fixée lors de l'Assemblée générale 2021 et donc de la conserver au niveau de 10,00 € pour l'exercice 2023.